France University Hospitals International | FUHI

Organisation d'une *master class* dans le Golfe à destination d'infirmières spécialisées

FUHI (présentation)

La Filiale des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) français FUHI (France University Hospitals – International), a été créée sous l'impulsion de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (Société par Actions Simplifiée). Elle est pilotée par les 7 CHU qui en sont actionnaires.

France University Hospitals International organise des interventions dans le domaine de la santé à destination de pays tiers en matière de conseil et de stratégie, formation (médicale et non médicale), assistance dans le secteur architectural et technique.

Présentation du projet

Le projet consiste à organiser le déplacement d'un médecin et de deux cadres de santé pour une semaine aux Emirats Arabes Unis et en Arabie Saoudite, en vue de réaliser des Workshop/formations en **anglais à destination d'infirmières spécialisées**.

A ce stade, deux missions sont prévues: une en oncologie médicale, l'autre en asthme (une semaine pour chaque session)

Le partenaire du projet, GHA, organise la tenue de l'évènement en lien avec les autorités locales et avec le soutien des pouvoirs publics français (ambassades notamment).

Dans le détail, et pour chaque mission:

1) Composition de l'équipe de formateurs: **1 PU-PH (ou PH) et 2 cadres de santé** - et un accompagnant administratif de FUHI si besoin. **L'usage d'un bon anglais oral est indispensable pour l'ensemble des formateurs.**

2) Contenu de la prestation : 2 jours de workshop/formation (à définir) en anglais par ville. Le contenu de la formation sera rapidement précisée par le partenaire.

3) **Public cible : infirmières spécialisées.**

4) Période de déroulement du projet : premier trimestre 2023.

5) Durée : une semaine de déplacement, 2 jours de workshop à Riyad, 2 jours à Dubaï et 2 jours à Abu Dhabi, donc 6 jours en tout, 7 ou 8 avec le temps de transport.

Rémunération et défraiement

FUHI ne rémunère pas directement les formateurs des CHU, mais prend en charge l'intégralité des frais de mission (transports, per diem).

La perte d'activité pour le CHU fait l'objet d'une indemnisation du CHU. Le CHU peut verser un complément de rémunération à ses formateurs au titre d'une activité de formation dite « accessoire ».

Ces détails seront précisés par FUHI directement aux CHU qui participeront au projet.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter : dg.conference@chu-nantes.fr et derrac.c@chu-nice.fr